

L'Histoire de la Croisée des chemins, de Chalon-sur Saône (1977-2020) un projet original et stimulant pour l'équipe du Cnahes-Aura

Début 2020, le Pont, Centre d'hébergement et de réinsertion sociale de Mâcon venant de fusionner avec le Centre de Chalon-sur-Saône, la Croisée des chemins, a sollicité le Cnahes-Aura, pour travailler sur l'histoire de ce dernier. Une petite équipe s'est constituée, comprenant la déléguée régionale, Hélène Borie, Dominique Dessertine, ingénieure honoraire de recherche au Lahrha, Ambroise Charleroy, ancien éducateur au Prado, qui est aussi l'homme ressource en audio-visuel du Cnahes Aura, et Jeanine Friess, ancienne cheffe de service dans un ITEP de l'Ain. Le Cnahes ayant ajouté depuis peu à son domaine l'ensemble de l'action sociale, et la petite équipe aimant la nouveauté, elle a donc accepté avec plaisir la demande, et franchi les limites de la délégation Auvergne-Rhône-Alpes pour aborder les réalités sociales bourguignonnes. Elle l'a fait avec d'autant plus d'intérêt que les travaux d'histoire sur la question sont rarissimes. Seuls des sociologues ont travaillé sur l'histoire des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, mais leurs travaux sont un peu anciens. Patrick Pelège, sociologue à Lyon, a publié sa thèse en 2004, et Philippe Bregeon sociologue à Poitiers, un article en 2009.

I – Le projet du Cnahes : Bâtir une histoire institutionnelle mais sensible

La Croisée a reposé sur des hommes et des femmes qui avaient pour fonction d'aider d'autres hommes dans une situation sociale particulièrement défavorable. Il faut donc joindre à l'histoire administrative une histoire des populations, des deux côtés de la barrière, que constitue l'avoir ou non un logement.

L'équipe souhaite :

1 - replacer l'association dans son territoire et sa sociologie : une ville à la croisée du grand axe historique nord-sud de France, le long de la Saône, et d'un axe secondaire conduisant de la Bourgogne aux montagnes du Jura, une ville à l'industrie active, en constante rivalité avec sa rivale, Mâcon, qui est le siège de la préfecture de Saône-et-Loire. Une ville aussi qui a connu un grand développement urbain au cours des trente Glorieuses, qui a attiré beaucoup d'ouvriers du bâtiment. Qui voit fleurir aussi dans les années 1970 des associations caritatives et humanitaires, qui sont en lien les unes avec les autres (Emmaüs, en particulier)

2 - la situer dans une histoire nationale des CHRS, et en particulier dans le contexte de la loi du 19 novembre 1974, qui leur donne un premier cadre légal. Si l'on en juge par le Guide des CHRS, publié par la FNARS, la Croisée des chemins n'est pas un immense CHRS à l'origine, sa capacité d'accueil de 25 personnes le situe parmi les plus petits de France. Il sera important de suivre son évolution non seulement dans le contexte local mais aussi en lien avec les politiques nationales.

3 - prendre en compte le rôle des hommes et des femmes de l'encadrement, administrateurs directeurs et travailleurs sociaux. Elle essaiera aussi de dresser un tableau sociologique des populations accueillies, dans la mesure où les sources le permettront. Elle sait déjà que de l'hébergement d'hommes seuls, en internat, l'association s'est élargie ensuite à l'accueil de femmes, avec ou sans enfants, de familles, dans des structures éclatées, et a intégré dans sa mission, au delà de l'hébergement ponctuel, l'accompagnement de ces personnes dans leur projet de vie. Les modalités du passage d'une démarche à une autre devront être clarifiées.

4 - La grande question, car il ne s'agit pas ici seulement de faire de l'histoire érudite, de reconstituer des faits avec certitude, mais d'interroger le passé et d'essayer d'estimer la qualité de la réponse fournie par la Croisée des chemins à ceux que Robert Castel appelle les « désaffiliés ». Problème épineux : avec quelle philosophie a-t-elle agi ? avec quels moyens ? quelles contraintes aussi ? Quels rapports a-t-elle entretenus avec les politiques publiques ? Une histoire tout en questions et en nuances donc, confrontant intentions et projets avec pratiques et réalités.

II - La méthode : créer des sources orales, exploiter les sources écrites

1 - L'oral

Dès le début, il a été prévu, en lien avec les responsables du Pont, de recueillir la mémoire des anciens de l'association. La mémoire est une des bases de l'histoire, précieuse pour la période contemporaine. Elle est fragile puisque elle est portée par du vivant, sujette à recomposition. Elle doit être recueillie avec un certain nombre de précautions.

- premier point : l'équipe a tenu à ce que les témoins soient variés et a interviewé trois administratrices (dont deux présidentes), un directeur et trois travailleurs sociaux.
- elle a adressé à chaque personne interviewée une grille en trois points portant sur la présentation rapide de sa famille, de son enfance et de sa jeunesse, pour comprendre ce qui a pu l'orienter professionnellement vers le secteur social, sur les débuts de sa carrière, et sur son travail à la Croisée, la partie centrale à laquelle on a consacré le plus de temps. Les points abordés variaient évidemment selon le statut (directeur, président ou travailleur social) et selon l'époque de l'entrée dans l'association.
- L'entretien est semi-directif, la grille fournit un cadre général et chacun est libre d'ouvrir toutes les parenthèses qui lui tiennent à cœur (si possible, en les refermant...).
- L'entretien est mené par trois personnes de l'équipe. L'enregistrement est la propriété du Cnahes, et reste secret, seule condition pour obtenir un témoignage libre. Toutefois, il en est remis un exemplaire à l'intéressé qui est libre d'en fournir une copie aux personnes de son choix. Le Cnahes, lui, ne diffuse qu'avec l'accord du témoin, ou en se portant garant d'une utilisation scientifique des propos enregistrés.
- Les entretiens durent deux heures. Ils ont commencé le 15 septembre. Le confinement a obligé ensuite à des enregistrements à distance sous Skype. Mais globalement les entretiens se sont bien passés autour d'une parole libre et d'échanges cordiaux. Ces archives donnent de la vie à l'institution et révèlent des réalités introuvables par ailleurs.

2 - Mais l'histoire s'écrit aussi et surtout avec les archives.

Les archives sont le reflet à un instant T, de ce qui se vit dans l'association (délibérations diverses AG, comptabilité) qui n'est pas destiné au public ou à la postérité, mais à la

bonne marche de la maison. Elles révèlent ce qui s'est fait, ce qui s'est pratiqué. Elles fournissent des éléments factuels indispensables, et souvent oubliés, sous-estimés ou déformés par les témoins. La confrontation des archives orales avec les sources écrites, des sources écrites entre elles fait partie intégrante de notre méthode, commune à tous les historiens. Elles n'ont été consultées que pendant deux journées en septembre et octobre, du fait du confinement, ce qui est, bien sûr, insuffisant. Elles ont permis jusque-là de remonter à la période de création par la mairie, de connaître les locaux, et le premier directeur, un curé proche des jeunes marginaux. Les difficultés liées à la mise en place de la Croisée révèlent un univers très loin du monde que nous connaissons aujourd'hui

III - Résultats à mi-parcours

Une réunion à Mâcon le 4 février a permis de faire le point. Quelques interviews complémentaires sont envisagées en particulier de conseillers municipaux chargés des relations avec la Croisée des chemins. La consultation des archives, malmenée par les confinements et couvre-feu, reprendra dès que possible.

Mais d'ores et déjà trois points essentiels ont été repérés.

1 - la rupture de la fin des années 1990.

Se distingue nettement un avant et un après les années 1995-1998.

Cette rupture est liée à la législation, la loi Besson (1990) mettant en place un droit au logement, le CHRS, dépendant de l'aide sociale, se trouve confronté à des démarches novatrices. Elle est aussi liée à l'arrivée d'une présidente, magistrate, présidente du tribunal de Chalon qui arrive en 1995. Elle est liée aussi au recrutement d'un directeur venu de l'action sociale (auprès des enfants) et à une grande union dans le couple président/directeur)

Avant : un internat que l'on peut qualifier de traditionnel, dortoirs en commun, aucun accompagnement à la sortie. Un encadrement destiné à faire régner l'ordre parmi des hommes agités. Des animateurs sans formation théorique qui apprennent exclusivement sur place. Des populations très instables, qui circulent de CHRS en CHRS, qui partent sans prévenir ou que le directeur est obligé d'exclure.

L'après : c'est le moment des projets d'établissement, du recrutement massif de salariés diplômés. Il demande encore à être précisé, les dix dernières années ajoutant de la complexité au maquis institutionnel. Le CHRS est devenu un prestataire de services.

2 - la force des liens qui unissaient les hommes au sein de l'association, soit dans les équipes de directions (couple présidente/directeur) soit dans les équipes de travailleurs sociaux qui faisaient front et étaient très solidaires. Pendant quinze ans la présidence a été assurée par deux femmes, qui venues d'horizon très différents, ont imprimé leur marque sur l'association, toujours en liens très cordiaux avec le directeur. Notons que la mémoire des premières années s'est perdue.

3 - la mise en place délicate des premières années

Le CHRS est né de la volonté du maire socialiste, Roger Lagrange, d'élargir le nombre des intervenants à l'asile de nuit, dit aussi le Dépôt, dont le gardien prenait sa retraite en mars 1976. Le Bureau d'aide sociale est donc remplacé par une association, qui gèrera

un foyer à visée éducative, et non plus seulement limité à l'hébergement. Le lieu est tout trouvé, c'est celui de l'ancien asile dans une zone déserte, un peu déprimante pour le visiteur. Le gros problème est celui de l'embauche d'un directeur. Initialement on recherche un couple mais finalement est recruté, malgré les hésitations du maire, le curé de Saint-Berain-sur-Dheune, qui a l'habitude de recevoir dans une ferme des jeunes en difficulté, en particulier des drogués. Se révèlent ici les problèmes du recrutement et l'absence de travailleurs sociaux spécialisés dans les années 1970. La loi de 1974 n'a pas induit de mise en pratique spécifique. Le premier directeur est assez vite licencié.

*

Le 28 juin 2021 aura lieu un prochain point d'étape, qui permettra, entre autres, de préciser la forme du rapport final.